



Déclaration liminaire Snudi FO 93

CTSD carte scolaire premier degré du 1er juillet 2022

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD

13 postes créés, 13 postes supprimés, solde 0.

Ce sera donc le statu quo sur le département qui devra gérer à moyens constants la carte scolaire. S'il est vrai que certains secteurs n'ont pas connu de hausse démographique importante, la chute vertigineuse des effectifs ne semble pas non plus s'être produite. Pire, les centaines d'enseignants manquants pour le remplacement nous permet de dire que nous sommes contre les moyens en postes donnés par le ministère.

Pour autant des familles continuent à inscrire leurs enfants dans des écoles où des fermetures ont pu être actées pour quelques élèves, de nombreux immeubles fleurissent ici et là et il serait étonnant qu'ils n'abritent que des couples sans enfants.

Comment anticiper de futures inscriptions notamment dans des situations à Villepinte où les trois écoles maternelles d'un même secteur sont complètes ?

Les grandes sections, CP et CE1 seront dédoublées avec toujours le même « algorithme » dont le curseur est figé sur 15 alors même que l'ex ministre annonçait à grand renfort de communication un seuil de douze...

Rien pour les réseaux d'aides dont nous savons que bons nombres tournent sans les moyens nécessaires pour intervenir auprès des élèves en difficultés. Pas de psychologues scolaires supplémentaires pour répondre aux nombreuses demandes, pas plus de maîtres E ou G.

Rien au niveau de la médecine scolaire, pas d'infirmières supplémentaires alors même que des études récentes montrent l'impact psychologique de ces années d'enfermements sanitaires auprès de nos élèves.

Aucun poste de remplaçants supplémentaires. Alors même que le manque de remplaçant cette année a eu un impact important sur le fonctionnement des écoles, la répartition puis la non répartition et puis encore la répartition des élèves a créé des situations de tensions entre les familles, les équipes enseignantes et même entre enseignants. Des tensions qui se sont confirmées par l'augmentation de conflits, de signalements de risques psychos sociaux. On aura bien tenté de « bricoler » en fin d'année avec les EFS pour palier à ce manque flagrant. Ordre et contre ordre, discours différents d'une circonscription à l'autre, ici c'est obligatoire mais ailleurs ça ne l'est pas ...

Que dire aussi de la prise en compte du handicap dans nos écoles... Ce sont des AESH sans statuts et avec un salaire de misère que l'on utilise ici et là selon les urgences. Dés élèves regroupés ensemble parce qu'il n'y a pas assez de personnels pour les encadrer dignement. Là encore cette situation de pénurie ne fait qu'engendrer des situations de tensions et de risques psycho sociaux pour les agents de l'Education Nationale.

La profession a été épuisée par des années de manque d'investissement de l'Etat. Un élément encore plus inquiétant est la désaffection des jeunes diplômés pour entrer dans l'enseignement, les concours n'attirent plus car le métier est dévalorisé. Le gel du point d'indice de ces dernières années a eu pour effet qu'un enseignant dans le premier degré démarre avec 1,1 fois le SMIC, un rapport d'un sénateur démontre même que le pouvoir d'achat d'un enseignant a baissé de 25 % en 20 ans. Comment s'étonner que la profession n'attire plus ?

A moins que l'objectif soit d'augmenter la proportion de contractuels, faciles à recruter, faciles à ne « pas renouveler », un moyen de s'attaquer au statut de fonctionnaire de l'enseignant. L'ex président Nicolas Sarkozy avait déclaré en 2012, « le problème de la fonction publique, c'est le statut ». Alors le ministère s'organise pour casser le statut et encourager l'embauche de contractuels.

Mais il y a aussi d'autres éléments qui en sont la cause de cette désaffection.

Le retour de la loi Rilhac qui en plaçant les directrices et directeurs en position de supérieurs hiérarchiques ne fera que de les isoler en leur donnant des responsabilités supplémentaires.

L'arrivée dès l'année prochaine des « évaluations d'écoles » ou plutôt des « audit d'école » est une honte. Méthode managériale dont l'inspiration vient directement du secteur privé, la gestion comme à « France Telecom » ou bien « Renault ». Alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader dans notre département (accident de service, burn out...), le ministère persiste et étend les évaluations d'établissements aux écoles dès la rentrée 2022. Considérant que ces évaluations s'articulent avec les projets du président Macron et vont dégrader les conditions de travail des personnels dans notre département, le Snudi FO se

prononce pour que ces évaluations ne soient pas mises en place en Seine-Saint-Denis.

Et puis il y a les « constellations » ce dispositif d'auto formation, d'auto évaluation qui a du mal à montrer son vrai jour, faire de la formation sans formateurs avec les moyens du bord, ici encore on fait à moyens constants.

Le Snudi FO a indiqué le rejet suscité par ces évaluations chronophages qui n'ont pour objectif que de soumettre les personnels aux orientations ministérielles.

Le Snudi FO dénonce la situation de l'inclusion scolaire, alors que les structures et postes adaptés sont remis en cause et que les PIAL mutualisent le peu de moyens existants.

Dans un contexte où le ministère crée le chaos avec ses contre-réformes, demander aux personnels de « s'auto-évaluer » revient à leur demander de s'auto-flageller, demander aux municipalités, aux parents et élèves, aux associations d'évaluer nos écoles et son personnel est une grave remise en cause de l'école publique, laïque, la même pour tous, une grave remise en cause de nos droits de fonctionnaires d'Etat, une grave menace sur cette école et son personnel. Nous combattons ces mesures inacceptables.

Comme nous l'avons dit hier au CHS-CTD, nous tenons, Monsieur le Directeur Académique, souligner un point qui concerne toute la profession et qui nous inquiète. La DSDEN, de par l'autorité de son Directeur Académique, refuse aujourd'hui de recevoir les collègues en souffrance. Des collègues qui n'obtiennent pas leur exeat et qui sont en situation catastrophique, des collègues qui sont en difficulté concernant leur affectation pour la rentrée... On répond aux collègues que l'on ne les reçoit pas et qu'ils n'ont pas satisfaction à leur demande légitime. On répond au syndicat que l'on ne répondra que par dossier Excel... Toute demande d'audience est refusée. Pendant plus de 70 ans, la DSDEN recevait les collègues en souffrance avec ses délégués syndicaux. Pendant plus de 70 ans, il y avait des échanges, parfois difficiles, âpres, mais le dialogue était là. La DSDEN estime, aujourd'hui, que tout cela est fini. Où est l'humain ? Où est le droit de défendre sa situation ? Où est le dialogue ? Où est le droit syndical ? Bah, dans un dossier Excel... Attention aux dérives Monsieur le Directeur Académique. Ce ne sont pas des signes positifs pour la démocratie, le droit syndical et les droits de l'Homme... Persuadés que vous saurez entendre ces interrogations, vous prendrez très vite la décision de rouvrir les portes de la DSDEN pour entendre les personnels sous votre responsabilité. Aucun texte ministériel ne vous interdit cela. Il en va de même concernant les contractuels qui, après des années de bons et loyaux services, reçoivent un simple mail mettant fin au renouvellement de leur contrat. Est-ce des méthodes ? Le contradictoire n'est plus possible ? Nous en revenons à l'humain et aux droits tout court...

Nous vous remercions Monsieur le Directeur Académique de votre écoute.